

## COMMUNE DE PAVANT

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 avril 2011

**L'an deux mil onze, le vingt neuf avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence d'Olivier CASSIDE, Maire.**

**PRESENTS :** Olivier CASSIDE, Vincent MARI-LLORIA , Pascal ANGOT, Franck LEMONNIER, Guy CHAUVIN, Patrick JOLY, Jean Marie CESARION, Frédéric HERICOURT, François CHARLES,  
formant la majorité des membres en exercice.

Absents non excusés : Christophe NICOT.

Absents excusés : I. FOURNIER, S. CHOUAKRI, F. BOURJAT

Procurations : S CHOUAKRI à O. CASSIDE  
F. BOURJAT à G. CHAUVIN

Secrétaire de séance : P. ANGOT

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20 Heures 35.  
Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2011 est approuvé à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

#### **1 Approbation des comptes administratifs 2010**

Le maire rappelle la réunion de la commission des finances le 18 février au cours de laquelle le compte administratif de la commune, des services de l'eau et de l'assainissement ont été étudiés. Il présente les résultats de 2010 par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement et demande aux membres présents de statuer sur les 3 comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres présents approuvent les comptes administratifs de 2010 suivants :

EXECUTION BUDGET COMMUNAL 2010		
REALISATIONS 2010		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	386 736.20 €	525 347.14 €
Investissement	157 517.21 €	190 422.31 €
REPORTS DE 20098		
Fonctionnement 002		144 041.03 €
Investissement 001	133 394.86 €	
Total réalisé + reporté	677 648.27 €	859 810.48 €
RESTES A REALISER 2010		
Fonctionnement	- €	- €
Investissement	12 930.00€	23600.00 €
Total des RAR à reporter 2010		10 670.00€
RESULTAT CUMULE 2010		
Fonctionnement	386 736.20 €	.669 388.17 €
Investissement	303 842.07 €	214 022.31 €
Total cumulé	690 572.27 €	883 410.48 €

192 832.21 €

EXÉCUTION DU BUDGET Assainissement 2010		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	91 006.17 €	78 988.37€
Investissement	3 770.86 €	21 298.59€
REPORTS DE 2009		
Fonctionnement 002		46 899.54 €
Investissement 001		24 478.46 €
RÉSULTAT CUMULE 2010		
Fonctionnement	91 006.17 €	125 887.91 €
Investissement	3 770.86 €	45 777.05 €
Total cumulé	94 777.03 €	171 664.96 €
Solde d'exécution		76 887.93 €

EXECUTION DU BUDGET EAU 2010		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	52 110.62 €	64 511.82 €
Investissement	5 270.22 €	8 287.00 €
REPORTS DE 2009		
Fonctionnement 002		53 783.03 €
Investissement 001		9 347.75 €
RESULTAT CUMULE EAU 2010		
Fonctionnement	52 110.62 €	118 294.85 €
Investissement	5 270.22 €	17 634.75 €
Total cumulé	57 380.84 €	135 929.60 €
Solde d'exécution		78 548.76 €

## **2 Approbation des comptes de gestion 2010**

Le Maire présente les comptes de gestion de la commune, des services de l'eau et de l'assainissement, dressés par le trésorier de Charly sur Marne et précise qu'ils correspondent au résultat des comptes administratifs. Approuvés à l'unanimité des présents

## **3 Affectation du résultat de 2010**

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement et pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé dans le CA 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de chaque budget de la façon suivante :

### ***Budget communal :***

1068	Besoin de financement	89 819.76 €
002	Résultat de fonctionnement capitalisé	192 832.21 €
	Reste à réaliser en dépenses d'investissement	- 12 930.00 €
	Reste à réaliser en recettes d'investissement	+ 23 600.00 €
001	Déficit d'investissement reporté	100 489.76 €

**Budget de l'assainissement :**

001 excédent d'investissement reporté	42 006.19 €
002 excédent de fonctionnement reporté	34 881.74 €

**Budget de l'eau :**

001 excédent d'investissement reporté	12 364.53€
002 excédent de fonctionnement reporté	66 184.23€

**4 Vote des 4 taxes**

Le Maire explique que la réforme de la taxe professionnelle entraîne une modification du taux communal de la taxe d'habitation et de la taxe foncière NB car la part de ces taxes versées antérieurement aux départements est reversée aux communes.

L'assemblée, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décident de retenir les taux suivants pour l'année 2011 :

Taux de taxe d'habitation :	27.18%
Taux sur le foncier bâti :	23.94 %
Taux sur le foncier non bâti :	47.21 %
Taux de cotisation foncière des entreprises :	18.92 %

**5 Vote des budgets primitifs 2011**

Les membres présents votent à l'unanimité les budgets primitifs équilibrés en dépenses et en recettes comme suit :

**Budget communal** équilibré en fonctionnement pour 765 376.21 € et en investissement pour 304 072.76€.

Les subventions suivantes seront versées aux associations :

- Club St Bald : 1900 € (abstention de vote de M. Héricourt)
- Coopérative scolaire : 400 €
- Foyer rural : 3000 €
- Lire et découvrir : 75€
- Cercle des anciens : 975€
- AS Pavant : 4 435€
- Les Champagnard : 1 200 € (abstention de vote de M. Cesarion)
- Bibliothèque : 1 500€
- Les extragones : 2 000€ (abstention de vote de M. Casside).

Principales dépenses d'investissement : rénovation d'un tableau de l'église, remise en état du logement communal, isolation de la toiture de la mairie, changement des fenêtres du rez de chaussée de la mairie, plantations au cimetière, acquisition d'une tondeuse, de mobilier pour l'école, de rideaux pour la bibliothèque, remise en état de l'horloge de la mairie, mise en sécurité de la voirie route de Citry à Pavant.

**Budget de l'eau** équilibré en fonctionnement pour 126 064.23 € et en investissement pour 35 400.00 €

Principales dépenses d'investissement : la vectorisation des réseaux, extension de réseau rue Grousy, lutte contre le manque de pression rue Grousy notamment par la pose de surpresseurs.

**Budget de l'assainissement** équilibré en fonctionnement pour 111 551.74 € et en investissement pour 71 900 €

Principales dépenses d'investissement : plan de zonage, vectorisation des réseaux, poursuite de l'étude pour remplacement de la station d'épuration.

## **6 Participation aux frais de scolarité des écoles extérieures**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer aux frais de scolarité des enfants de Pavant inscrits dans des écoles extérieures, dans la limite de 1055 € par an pour un élève de maternelle et de 350€ pour un élève de primaire. La participation afférente à l'intégration d'une école en cours d'année sera calculée au prorata du temps de présence

## **7 Admissions en non valeur de créances irrécouvrables**

A la demande du trésorier de Charly sur Marne, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des états de créances irrécouvrables au budget de l'Eau et de l'Assainissement Ces états sont établis du fait que le montant à recouvrer est inférieur au seuil des poursuites. Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré décident à l'unanimité l'admission en non-valeur de factures d'assainissement et d'eau impayées, pour un montant total de 211.23 € sur le budget de l'eau et 269.73 € sur le budget de l'assainissement, par l'établissement des mandats correspondants au compte 654

### Questions diverses :

Monsieur LEMONNIER informe l'assemblée de la livraison des fleurs à repiquer, semaine 19.

Il n'est pas certain que le véhicule communal puisse être équipé en sonorisation pour la cérémonie du 8 mai.

Monsieur CHARLES signale que le monument aux morts se dégrade et qu'il faudrait songer à une remise en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23heures 30

Vu par Nous, Olivier CASSIDE, Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884